

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT  
RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO  
(PAD-CACAO)



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPME

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF AGRICULTURE  
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT  
(COCOA-DSP)

MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

AUTORITE CONTRACTANTE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU FODECC

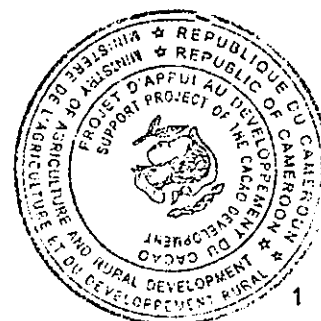
## DEMANDE DE COTATION

N° 0013 /DC/MINADER/PAD-CACAO/CSPM-FODECC/2024 DU 24 JUN 2024 RELATIF  
A L'ACQUISITION DU PETIT MATERIEL ET EQUIPEMENTS AGRICOLES POUR LE  
COMPTE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)

FINANCEMENT : BUDGET FODECC, Exercice 2024

IMPUTATIONS : 2024 184 3 4110010-610121

MAI 2024



1

# SOMMAIRE

## Table des matières

PIECE N°01 : AVIS CONSULTATION OUVERTE (ACO) (Versions Française et Anglaise) .....	3
PIECE N°02 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION.....	10
PIECE N°03 : DESCRIPTIF DES FOURNITURES.....	16
PIECE N°04 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU).....	18
PIECE N°05 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE) .....	20
PIECE N°06 : TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES .....	24
PIECE N°07 : MODELE DE LETTRE COMMANDE .....	26
PIECE N°8 : MODELE DES PIECES A UTILISER PAR LE SOUMISSIONNAIRE.....	39
PIECE N°9 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS .....	43

**PIECE N°01 : AVIS CONSULTATION OUVERTE (ACO)  
(Versions Française et Anglaise)**



A handwritten signature or mark, possibly a stylized 'S' or a similar symbol, located at the bottom right of the page.



21 "2024"  
DEMANDE DE COTATION N°0013/DC/MINADER/PAD-CACAO/CSPM-FODECC/2024 DU \_\_\_\_\_ RELATIF  
A L'ACQUISITION DU PETIT MATERIEL ET EQUIPEMENTS AGRICOLES POUR LE COMPTE DU PROJET  
D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)

**1- OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION**

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Appui au Développement du Cacao (PAD-CACAO) visant l'entretien des champs semenciers de cacaoyer, le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Maître d'Ouvrage, lance un Avis de Consultation Ouverte pour la Demande de Cotation relative à l'acquisition du petit matériel et équipements agricoles pour le compte du Projet d'Appui au Développement du Cacao (PAD-CACAO) sous financement du budget du Fonds de Développement des Filières cacao et Café (FODECC) de l'Exercice 2024.

**2- CONSISTANCE DES PRESTATIONS**

Les prestations, objet de la présente consultation concernent l'acquisition du petit matériel et équipements agricoles au profit du Projet d'Appui au Développement du Cacao (PAD-CACAO) de la manière suivante :

Désignation	Quantité
Débroussailleuse thermique	12
Tarière thermique	14
Elagueuse thermique	11
Echelle pliante multifonction	60
Thermo nébulisateur	4
Sac plastique de 100kg	1 500
Rouleau de fil plastique	300

**3- DELAI ET LIEU DE LIVRAISON**

3.1- Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des fournitures, objet du présent Appel d'Offres est d'un (01) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

3.2- Les fournitures, objet du présent Marché seront livrées au siège du PAD CACAO.

**4- ALLOTISSEMENT**

La présente Consultation comporte un lot unique.

**5- COUT PREVISIONNEL**

Le coût prévisionnel de l'opération est de : 40 000 000 (Quarante millions) Francs CFA TTC.

## 6- PARTICIPATION

La participation à la Consultation est ouverte à égalité de conditions aux Sociétés, Entreprises ou Groupements d'Entreprises, de droit Camerounais exerçant dans le domaine concerné et installées en République du Cameroun.

## 7- FINANCEMENT

Les fournitures, objet de la présente Consultation Ouverte sont financées par le Budget du FODECC, Exercice 2024, sur la ligne d'imputation budgétaire N° 2024 184 3 4110010-610121

## 8- CAUTION DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission établi par un Etablissement bancaire ou organisme financier habilité par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 09 de DC d'un montant de Huit cent mille (800 000) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

## 9- CONSULTATION DU DOSSIER DE LA CONSULTATION

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Coordonnateur National du PAD-CACAO, sis à mini prix bastos, ancien FAO Téléphone : 670 47 68 68 dès publication du présent avis.

## 10- ACQUISITION DE LA DEMANDE DE COTATION

Le Dossier peut être obtenu au Secrétariat du Coordonnateur National du PAD-CACAO, Téléphone : 670 47 68 68, dès publication du présent avis contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA, payable au compte spécial CAS-ARMP n°335 988 60001-94 valable dans toutes les agences de la BICEC.

## 11- REMISE DES OFFRES

Les Offres rédigées en français et/ou en anglais, en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme telles, doivent être déposées au plus tard le ~~01 AOÛT 2024~~ <sup>21 JUN 2024</sup> à 13 heures, à l'adresse mentionnée ci-dessous :

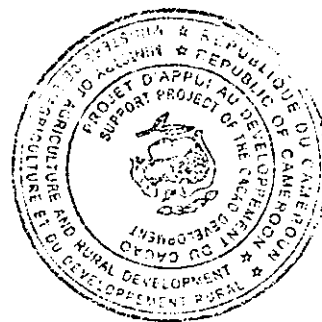
Secrétariat du Coordonnateur National du Projet d'Appui au Développement du Cacao (PAD-CACAO) sis à Mini Prix Bastos, ancien FAO Yaoundé, Tél : (237) 670 47 68 68, Cameroun.

Les Offres devront porter la mention suivante : « Demande de Cotation N°0013/DC/MINADER/PAD-CACAO/CSPM-FODECC/2024 DU 21 JUN 2024 RELATIF A L'ACQUISITION DU PETIT MATERIEL ET EQUIPEMENTS AGRICOLES POUR LE COMPTE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO) », « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les Offres parvenues après la date et l'heure de dépôt seront irrecevables.

## 12- RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront dater de moins de trois (03) mois à la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Consultation. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministre chargé des Finances.



### 13- OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 01 AOUT 2024 à 14 heures dans la Salle de conférences du FODECC sis au Boulevard Saint Jean Paul II, rue 6.085 quartier Golf - Yaoundé. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée à cet effet, et ayant une parfaite connaissance du dossier.

### 14- PRINCIPAUX CRITERES

1. Absence ou non-conformité de la caution de soumission de huit cent mille (800.000) FCFA ;
2. Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté la caution de soumission) ;
3. Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
4. Délai de livraison supérieur à trente (30) jours ;
5. Non-respect des spécifications techniques ;
6. Absence de prospectus, accompagnés des fiches techniques en couleur sur l'original et les copies du matériel et équipements proposés ;
7. Absence d'une capacité financière inférieur à 20 millions de Francs CFA fourni par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des finances ;
8. Absence du descriptif des fournitures et projet de lettres commande datée, paraphée et signée à la dernière ;
9. Absence de références du soumissionnaire.

### 15- ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

La Lettre Commande sera attribuée au Soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

### 16- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

### 17- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat du Coordonnateur National du PAD-CACAO, sis à Mini-Prix Bastos Immeuble ancien FAO Téléphone : 670 47 68 68

### 18- DENONCIATIONS

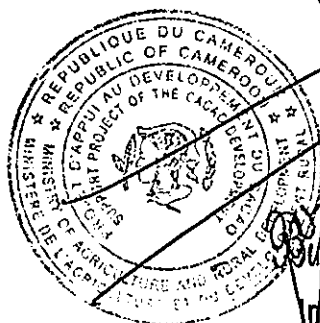
Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler 1517, numéro vert de la Commission Nationale Anti-corruption.

Fait à Yaoundé, le 24 JUIN 2024.

Le Coordonnateur National  
(Maitre d'Ouvrage Délégué)

#### Copie :

- MINMAP
- ARMP ;
- COORDO/PAD-CACAO
- Président CSPM-FODECC ;
- SPM/PAD-CACAO
- Affichage.



*Ricard Raphaël Stanislas*  
Ingénieur du Génie Rural



24 JUN 2024  
**REQUEST FOR QUOTATION No. 0013/DC/MINADER/PAD-CACAO/CSPM-FODECC/2024 OF  
REGARDING THE ACQUISITION OF SMALL AGRICULTURAL EQUIPMENT AND TOOLS FOR THE  
CACAO DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT (PAD-CACAO)**

**19- SUBJECT OF THE REQUEST FOR QUOTATION**

As part of the implementation of the activities of the Cocoa Development Support Project (PAD-CACAO) aimed at the maintenance of cocoa seed fields, the Minister of Agriculture and Rural Development, Project Owner, is issuing a Notice of Open Consultation for the Request for Quotation relating to the purchase of small agricultural equipment and machinery for the Cocoa Development Support Project (PAD-CACAO), financed by the Cocoa and Coffee Sector Development Fund (FODECC) budget for the 2024 financial year.

**20- SCOPE OF SERVICES**

The services covered by this call for tenders concern the purchase of small agricultural equipment for the Cocoa Development Support Project (PAD-CACAO) as follows:

Designation	Quantity
Gasoline-powered (thermal) bush cutter/brush cutter/trimmer	12
Thermal auger	14
Thermal pruning machine	11
Multifunction folding ladder	60
Thermal nebuliser/fogger	4
100kg plastic bag	1 500
Roll of plastic wire	300

**21- 3- DELIVERY TIME AND PLACE**

3.1- The maximum period stipulated by the project owner for the delivery of the supplies, which are the subject of this invitation to tender, is one (01) month. This period runs from the date of notification of the service order to commence work.

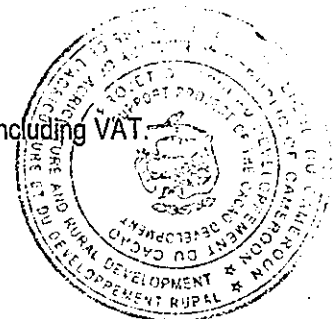
3.2- The supplies, which are the subject of this Contract, will be delivered to the headquarters of PAD CACAO.

**22- ALLOTMENT**

This consultation comprises a single lot.

**23- ESTIMATED COSTS**

The estimated cost of the operation is: 40,000,000 (Forty million) CFA francs including VAT.



**24- PARTICIPATION**

Participation in the consultation is open on equal terms to Cameroonian companies, firms or groups of firms operating in the field concerned and established in the Republic of Cameroon.

**25- FINANCING**

The supplies, which are the subject of this Open Consultation, are financed by the FODECC Budget, Financial Year 2024, on budget line No. 2024 184 3 4110010-610121.

**26- TENDER DEPOSIT**

Each bidder must attach to his administrative documents a bid bond issued by a banking establishment or financial institution authorised by the Minister responsible for finance and listed in Exhibit 09 of the DC in the amount of Eight Hundred Thousand (800,000) CFA francs and valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the bids..

**27- 9- CONSULTATION OF THE TENDER DOCUMENTS**

The file can be consulted during working hours at the Secretariat of the National Coordinator of the PAD-CACAO, located at mini prix bastos, former FAO Telephone: 670 47 68 68 as soon as this notice is published.

**28- 10- ACQUISITION OF THE QUOTATION REQUEST**

The file can be obtained from the Secretariat of the National Coordinator of the PAD-CACAO, Telephone: 670 47 68 68, upon publication of this notice against payment of a non-refundable sum of fifty thousand (50 000) CFA francs, payable to the special account CAS-ARMP n°335 988 60001-94 valid in all BICEC branches.

**29- 11- SUBMISSION OF BIDS**

Tenders drawn up in French and/or English, in six (06) copies of which one (01) original and five (05) copies marked as such, must be submitted no later than 1 p.m. on ~~10 JUIL 2024~~ to the address below:

Secretariat of the National Coordinator of the Cocoa Development Support Project (PAD-CACAO) located at Mini Prix Bastos, former FAO Yaoundé, Tel: (237) 670 47 68 68, Cameroon.

Tenders should be marked as follows: «Request for Quotation N°0013/DC/MINADER/PAD-CACAO/CSPM-FODECC/2024 ~~DU 10 JUIL 2024~~ **RELATIF A L'ACQUISITION DU PETIT MATERIEL ET EQUIPEMENTS AGRICOLES POUR LE COMPTE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO) , «To be opened only during the counting session».**

Bids received after the submission date and time will be inadmissible..

**30- 12- ADMISSIBILITY OF BIDS**

On pain of rejection, the administrative documents required must be produced in originals or in copies certified as true by the issuing department or an administrative authority, in accordance with the stipulations of the Special Rules for Invitations to Tender. They must be less than three (03) months old on the date of submission of tenders or have been drawn up after the date of signature of the Consultation Notice.

Any tender which is incomplete in accordance with the requirements of the Tender Documents will be declared inadmissible. In particular, the absence of a bid bond issued by a first class bank or a financial institution approved by the Minister of Finance.

**31- 13- OPENING OF BIDS**

The bids will be opened at one time on ..... at 2 p.m. in the FODECC conference room at Boulevard Saint Jean Paul II, rue 6.085 quartier Golf - Yaoundé. Only tenderers may attend this opening session

or be represented by a person of their choice duly authorised for this purpose, and who has full knowledge of the file.

**32- 14- MAIN CRITERIA**

1. Absence or non-conformity of the tender deposit of eight hundred thousand (800,000) FCFA;
2. Failure to produce, after a period of 48 hours following the opening of the bids, a document in the administrative file deemed to be non-compliant or missing (except for the bid bond);
3. False declarations, fraudulent manoeuvres or falsified documents ;
4. Delivery time in excess of thirty (30) days;
5. Non-compliance with technical specifications;
6. Absence of prospectus, accompanied by technical data sheets in colour on the original and copies of the material and equipment proposed;
7. Absence of a financial capacity of less than 20 million CFA Francs provided by a first class bank approved by the Minister of Finance;
8. Absence of a description of the supplies and draft order letters dated, initialled and signed on the last page;
9. Absence of the tenderer's references.

**15- AWARD OF THE ORDER LETTER**

The Letter Order will be awarded to the Tenderer who has submitted a tender meeting the required technical and financial qualification criteria and whose tender has been evaluated as the lowest, including, where appropriate, the proposed discounts.

**10. PERIOD OF VALIDITY OF TENDERS**

Tenderers remain bound by their tender for a period of ninety (90) days from the initial deadline for submission of tenders..

**11. 17- ADDITIONAL INFORMATION**

Further information can be obtained during working hours from the Secretariat of the National Coordinator of the PAD-CACAO, located at Mini-Prix Bastos Immeuble ancien FAO Telephone: 670 47 68 68

**12. 18- DENUNCIATIONS**

For any attempt at corruption or malpractice, please call 1517, the toll-free number of the National Anti-Corruption Commission..

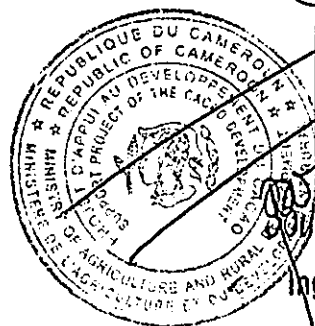
Signed in Yaoundé on 24 JUN 2024

**The National Coordinator**

(Delegated project manager)

**Copy:**

- MINMAP
- ARMP ;
- COORDO/PAD-CACAO
- President CSPM-FODECC ;
- SPM/PAD-CACAO
- Posting.



*Ray Raphaël Stanislas*  
Ingénieur du Génie Rural

## **PIECE N°02 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### A. LE DOSSIER DE CONSULTATION

#### ARTICLE 1 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

1.1. Le Ministre de l'Agriculture et du développement Rural dénommé « Maitre d'Ouvrage », lance une Consultation Ouverte pour l'acquisition du petit matériel et équipements agricoles suivant le tableau ci-après :

Désignation	Unité	Quantité
Débroussailleuse thermique	U	12
Tarière thermique	U	14
Elagueuse thermique	U	11
Echelle pliante multifonction	U	60
Thermo nébulisateur	U	4
Sac plastique de 100kg	U	1 500
Rouleau de fil plastique	Rouleau de 100 m	300

1.2. Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :

- a) l'avis de consultation en français et en anglais ;
- b) le Règlement Particulier de la consultation ;
- c) le modèle de soumission ;
- d) les spécifications techniques ;
- e) cadre de bordereau des prix unitaires ;
- f) le cadre du devis estimatif et quantitatif ;
- g) le projet de Lettre Commande ;
- h) le modèle de tableau de comparaison des offres ;
- i) les modèles des pièces ;
- j) la liste des Ets financiers et compagnies d'assurances agréées par le MINFI.

1.3. Le prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenues dans le dossier de consultation.

### B. PREPARATION DES OFFRES

#### ARTICLE 2 : LANGUE DE L'OFFRE

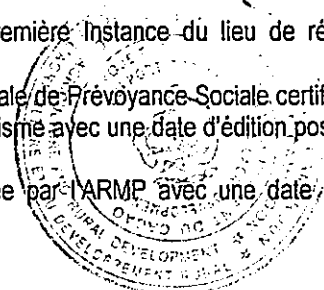
L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

#### ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

Les pièces à soumettre doit impérativement comprendre les pièces suivantes

##### Partie A :

- 1 La soumission, datée, timbrée et signée par le Soumissionnaire
2. Le plan de localisation signé sur l'honneur ;
3. Le pouvoir de signature le cas échéant ;
4. Les pièces administratives datant de moins de trois (3) mois :
  - a) la quittance d'achat du dossier de consultation d'un montant de cinquante mille (50 000) Francs CFA avec une date d'édition postérieure à la date de publication du DC ;
  - b) une attestation de conformité fiscale vis à vis de l'administration délivrée par les services compétents des Impôts le cas échéant timbrée au tarif en vigueur ;
  - c) une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;
  - d) une attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le Soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis dudit organisme avec une date d'édition postérieure à la date de publication du DC ;
  - e) une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP avec une date d'édition



postérieure à la date de publication du DC ;

f) une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministre en charge des Finances du Cameroun

g) une caution de soumission d'un montant égal à Huit cent mille (800 000) Francs délivrés par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréées par le Ministre des finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des Offres, sous forme d'un cautionnement bancaire. Elle doit avoir une date d'édition postérieure à la date de publication du DC ;

h) le Registre de commerce et du Crédit Mobilier ;

i) attestation d'immatriculation (Numéro d'Identifiant Unique) timbrée au tarif en vigueur.

**N.B : Les pièces administratives devront porter la mention et les références de la Demande de Cotation.**

#### **ARTICLE 4 : PIECES PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE**

##### **Partie B :**

Le dossier technico-financier à soumettre doit impérativement comprendre :

1- prospectus accompagnés de fiche technique en couleur (dans l'original comme dans la copie de l'offre pour chaque matériel) ;

2-Références du soumissionnaire (au moins un (01) marchés de livraison de fournitures avec les montants desdites prestations, les coordonnées des responsables des projets ou des bénéficiaires (joindre copie des marchés /LC et PV de réception afférents pour un montant cumulé  $\geq$  à 10 000 000 (dix millions) de Francs CFA);

3-Délai de livraison inférieur ou égal à un (01) mois ;

5- Attestation de surface financière d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 (vingt-cinq millions) délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des Finances ;

6-Preuve d'acceptation des conditions du marché (Projet de Lettre Commande et les Caractéristiques techniques paraphés, cachetés et signés à la dernière page).

##### **Partie C**

1-Le Bordereau des Prix Unitaires

2-Le Détail Quantitatif et Estimatif

3-Le Sous Détail des Prix.

En cas de rabais, ses modalités devront être précisées dans l'offre financière :

- Pour être admis, le rabais doit être mentionné en lettres et en chiffres ;
- La preuve du rabais consenti par le soumissionnaire doit être jointe au tableau comparatif des offres.

#### **ARTICLE 5 : OFFRE**

5.1 Le fournisseur précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :

- Hors Taxe sur la Valeur Ajoutée (HTVA) y compris les droits de douanes
- Toutes Taxes comprises (TTC).

5.2 Le fournisseur complètera le Bordereau des Prix Unitaires et le Détail Quantitatif et Estimatif fournis dans le Dossier de Consultation, en indiquant les spécifications techniques de la prestation à exécuter dans la ligne qui lui est réservée, les Prix Unitaires, le Prix Total pour chaque poste et le délai qu'il propose pour l'exécution de la Lettre-Commande

#### **ARTICLE 6 : MONNAIE DE L'OFFRE**

Les prix seront libellés en Francs CFA, monnaie de compte et de paiement.

#### **ARTICLE 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Les offres seront valables pour la période de quatre-vingt (90) jours à compter de la date de l'ouverture des plis.

## C. DEPOT DES OFFRES

### ARTICLE 8 : CACHETAGE ET MARQUAGE DES OFFRES

Les soumissionnaires placeront l'original et cinq (05) copies de leur Offre dans une enveloppe cachetée adressée à du Coordonnateur National du PAD-CACAO à l'adresse indiquée dans l'Avis de Consultation et portant le titre et le numéro de la Consultation indiqués dans l'Avis de Consultation. te soumission non conforme en tous points aux prescriptions de la présente consultation sera rejetée.

### ARTICLE 9 : DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Les Offres doivent être reçues au Secrétariat du Coordonnateur National / Spécialiste en Passation des Marchés du PAD-CACAO sis à Mini Prix Bastos, Immeuble ancien FAO - Yaoundé, Tél : (237) 670 47 68 68, au plus tard le ~~01 AOUT 2024~~ à 13 heures.

### D. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

ARTICLE 10 : Ouverture des plis par la Commission Spéciale de Passation des Marchés placée auprès du FODECC

10.1- Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée à cet effet, et ayant une parfaite connaissance du dossier. Celle-ci aura lieu le ~~01 AOUT 2024~~ à 14 heures dans la salle de conférence du FODECC.

10.2 La Commission Spéciale de Passation des Marchés suscitée établira un Procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

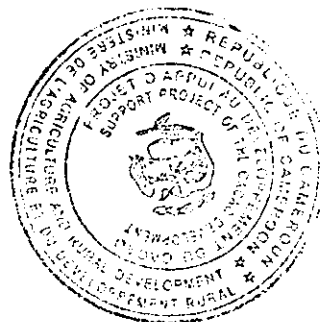
### ARTICLE 11 : VERIFICATION DE LA CONFORMITE ET COMPARAISON DES OFFRES

La Commission Spéciale de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des Offres dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des Offres, du point de vue de la satisfaction des critères, des pièces administratives exigées, des délais, et spécifications techniques ;
- L'examen de la conformité des prospectus et fiches techniques proposés par les Soumissionnaires ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les Prix Unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des Offres.

#### Principaux Critères :

10. Absence ou non-conformité de la caution de soumission de huit cent mille (800.000) FCFA ;
11. Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté la caution de soumission) ;
12. Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
13. Délai de livraison supérieur à trente (30) jours ;
14. Non-respect des spécifications techniques ;
15. Absence de prospectus, accompagnés des fiches techniques en couleur sur l'original et les copies du matériel et équipements proposés ;
16. Absence d'une capacité financière inférieur à 20 millions de Francs CFA fournit par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des finances ;
17. Absence du descriptif des fournitures et projet de lettres commande datée, paraphée et signée à la dernière ;
18. Absence de références du soumissionnaire.



## Caractéristiques techniques

CARACTERISTIQUES	DESCRIPTION DETAILLE
Débroussailluse thermique	Puissance du moteur : $\geq 1,6$ KW à 9000TPM Moteur : 2 temps Largeur de coupe avec lame : $\geq 25$ cm Capacité du réservoir du carburant : $\geq 0,64$ l Système de démarrage simplifié Poignée de commande multifonction
Tarière thermique	Moteur à 2 temps ; Capacité : $\geq 150$ cm <sup>3</sup> ; Puissance : $\geq 3,4$ CV avec vrille de 10 cm
Elagueuse thermique	Moteur 2 temps Cylindrée $\geq 25,4$ cm <sup>3</sup> Performance $\geq 0,95$ kw Capacité du réservoir en carburant : $\geq 0,44$ l Hauteur réglage : 4-6m
Echelle pliante multifonction	Longueur pliée : $\geq 90$ cm ; Longueur max dépliée : $\geq 3,6$ m ; Largeur : $\geq 34$ cm ; Largeur échelon stabilisateur : $\geq 60$ cm ; Distance entre les échelons : $\geq 25$ cm .
Thermo nébulisateur	Capacité : $\geq 6,5$ litres ; Réservoir en acier inoxydable ; Débit : 10 à 40 litres/heure ; Particule : 1 à 15 microns ; Puissance : $\geq 18,5$ Kw, 25,4 CV ;
Sac plastique de 100kg	Sac tissé 10x10 /14x14 Longueur 110cm Largeur 75cm
Rouleau de fil plastique	Ficelle polypropylène Longueur 100 m $\geq 3$ brins

### ARTICLE 12 : DROIT DE MODIFIER LES QUANTITES

Non applicable.

### Article 13 : Durée d'exécution

Le délai de livraison est d'un (01) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer la prestation.

### ARTICLE 13 : ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

La CSPM proposera l'attribution de la lettre commande au cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du dossier de consultation, et qu'elle est l'offre la mieux -disante.

### ARTICLE 14 : COMMUNIQUE DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la consultation ouverte, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) le nom de l'attributaire ;
- b) l'objet de la consultation ;
- c) le délai de livraison ;
- d) Le montant de la Lettre Commande.

## ARTICLE 15 : SIGNATURE DE LA LETTRE COMMANDE

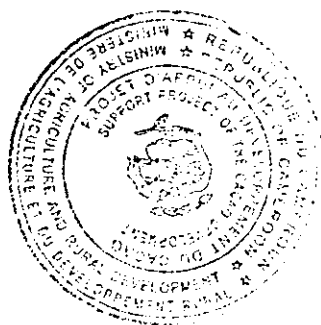
Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

## ARTICLE 16 : CORRUPTION ET MANŒUVRES FRAUDULEUSES

Le Président, les Membres de la Commission et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (i) est coupable de «corruption» quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un Marché, et
- (ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un Marché de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage. « Manœuvres frauduleuses» comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

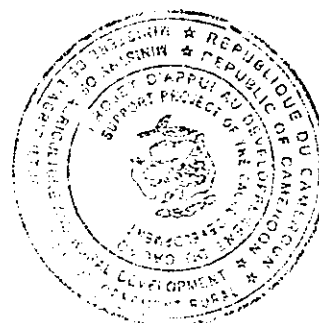
Tout soumissionnaire passible de corruption et de manœuvre frauduleuse verra son offre rejetée conformément au Code des Marchés Publics.



## **PIECE N°03 : DESCRIPTIF DES FOURNITURES**

## SPECIFICITES TECHNIQUES

N°	Désignation	Caractéristiques
1	Débroussailluse thermique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Puissance du moteur : <math>\geq 1,6</math> KW à 9000TPM</li> <li>- Moteur : 2 temps</li> <li>- Largeur de coupe avec lame : <math>\geq 25</math> cm</li> <li>- Capacité du réservoir du carburant : <math>\geq 0,64</math> l</li> <li>- Système de démarrage simplifié</li> <li>- Poignée de commande multifonction</li> </ul>
2	Tarière thermique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moteur à 2 temps ;</li> <li>- Capacity : <math>\geq 150</math> cm<sup>3</sup> ;</li> <li>- Puissance : <math>\geq 3,4</math> CV avec vrille de 10 cm</li> </ul>
3	Elagueuse thermique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moteur 2 temps</li> <li>- Cylindrée <math>\geq 25,4</math> cm<sup>3</sup></li> <li>- Performance <math>\geq 0,95</math> kw</li> <li>- Capacité du réservoir en carburant : <math>\geq 0,44</math>l</li> <li>- Hauteur réglage : 4-6m</li> </ul>
4	Echelle pliante multifonction	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Longueur pliée : <math>\geq 90</math> cm ;</li> <li>- Longueur max dépliée : <math>\geq 3,6</math> m ;</li> <li>- Largeur : <math>\geq 34</math> cm ;</li> <li>- Largeur échelon stabilisateur : <math>\geq 60</math> cm ;</li> <li>- Distance entre les échelons : <math>\geq 25</math> cm .</li> </ul>
5	Thermo nébulisateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité : <math>\geq 6,5</math> litres ;</li> <li>- Réservoir en acier inoxydable ;</li> <li>- Débit : 10 à 40 litres/heure ;</li> <li>- Particule : 1 à 15 microns ;</li> <li>- Puissance : <math>\geq 18,5</math> Kw, 25,4 CV ;</li> </ul>
6	Sac plastique de 100kg	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sac tissé 10x10 /14x14</li> <li>- Longueur 110cm</li> <li>- Largeur 75cm</li> </ul>
7	Rouleau de fil plastique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ficelle polypropylène</li> <li>- Longueur 100 m</li> <li>- <math>\geq 3</math> brins</li> </ul>



**PIECE N°04 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES  
(BPU)**

## CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET QUANTITATIF

N°	Désignation	Unité	Prix unitaire en chiffres hors TVA	Prix unitaire en Lettres HTVA
1.	<b>Débroussailleuse thermique</b> Ce prix comportera la livraison d'une débroussailleuse thermique suivant les spécifications techniques y compris toutes sujétions l'unité à ..... (en lettres)	U		
2.	<b>Tarière thermique</b> Ce prix comportera la livraison d'une tarière thermique suivant les spécifications techniques y compris toutes sujétions l'unité à ..... (en lettres)	U		
3.	<b>Elagueuse thermique</b> Ce prix comportera la livraison Elagueuse thermique suivant les spécifications techniques y compris toutes sujétions l'unité à ..... (en lettres)	U		
4.	<b>Echelle pliante multifonction</b> Ce prix comportera la livraison Echelle pliante multifonction suivant les spécifications techniques y compris toutes sujétions l'unité à ..... (en lettres)	U		
5.	<b>Thermo nébulisateur</b> Ce prix comportera la livraison d'un Thermo nébulisateur suivant les spécifications techniques y compris toutes sujétions l'unité à ..... (en lettres)	U		
6.	<b>Sac plastique de conditionnement 100kg</b> Ce prix comportera la livraison d'un Sac plastique de conditionnement 100kg suivant les spécifications techniques y compris toutes sujétions l'unité à ..... (en lettres)	U		
7.	<b>Rouleau de fil plastique de 100 m</b> Ce prix comportera la livraison d'un Rouleau de fil plastique de 100 m suivant les spécifications techniques y compris toutes sujétions l'unité à ..... (en lettres)	Rouleau		

Date

(Insérer la date)

Signature

Nom du Soumissionnaire.....



**PIECE N°05 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET  
ESTIMATIF (DQE)**

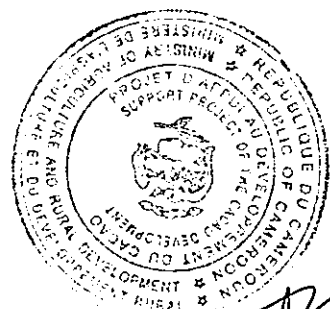
**CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)**

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PU	PT HTVA
1	Débroussailleuse thermique	U	12		
2	Tarière thermique	U	14		
3	Elagueuse thermique	U	11		
4	Echelle pliante multifonction	U	60		
5	Thermo nébulisateur	U	4		
6	Sac plastique de 100kg	U	1500		
7	Rouleau de fil plastique	Rouleau	300		
<b>TOTAL HT</b>					
<b>TVA 19,25%</b>					
<i>IR 5,5 % ou 2.2%</i>					
<b>NAP</b>					
<b>TOTAL TTC</b>					

Nom du Soumissionnaire.....

Signature.....

Date.....



**PIECE N°06 : CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX  
UNITAIRES**

## CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES

N°	DESIGNATION	COUT D'ACHAT	TRANSPORT	DOUANES	COUT COMMANDE	FRAIS DE LIVRAISON	MARGE	PRIX UNITAIRE HTVA



**PIECE N°06 : TABLEAU DE COMPARAISON DES  
OFFRES**

**TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES**

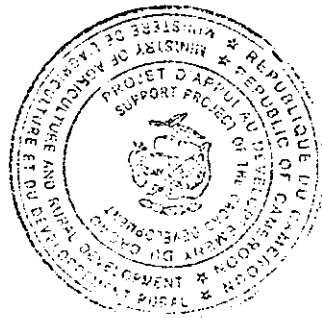
N°	Noms des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	Lieu		
1								
2								
3								
4								

**Membre de la Commission Spéciale de Passation des Marchés placée auprès du FODECC :**

**Nom**

**Fonction**

**Signature**



## **PIECE N°07 : PROJET DE LETTRE COMMANDE**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU  
DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE  
L'AGRICULTURE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU  
CACAO (PAD-CACAO)



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF AGRICULTURE  
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT  
(COCOA-DSP)

LETTRE COMMANDE N° \_\_\_\_/LC/MINADER/PAD-CACAO/CSPM-FODECC/2024 DU \_\_\_\_  
PASSEE APRES CONSULTATION OUVERTE POUR UNE DEMANDE DE COTATION  
N° \_\_0013\_/DC/MINADER/PAD-CACAO/CSPM-FODECC/2024 DU 24 JUN 2024 RELATIF A  
L'ACQUISITION DU PETIT MATERIEL ET EQUIPEMENTS AGRICOLES POUR LE COMPTE DU PROJET  
D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO).

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE :

BP : ..... TEL : ..... FAX : .....  
N° CONTRIBUTABLE : .....  
N° RG : .....

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE : Acquisition du petit matériel et équipements agricoles pour le compte  
du Projet d'Appui au Développement du Cacao (PAD-CACAO).

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE :

LIEU DE LIVRAISON : AU SIEGE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO ( PAD-  
CACAO)

DELAI DE LIVRAISON : UN (01) MOIS

FINANCEMENT : BUDGET FODECC, EXERCICE 2024

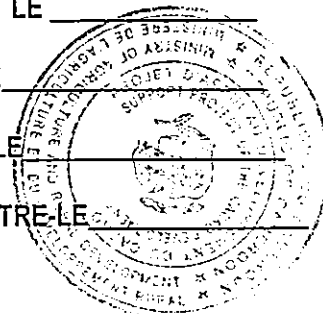
IMPUTATION : .....

SOUSCRIT LE \_\_\_\_\_

SIGNE-LE \_\_\_\_\_

NOTIFIE-LE \_\_\_\_\_

ENREGISTRE-LE \_\_\_\_\_



ENTRE :

L'ETAT du CAMEROUN représenté par le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ci-après dénommé

**" LE MAITRE D'OUVRAGE "**

D'UNE PART,

ET LA SOCIETE \_\_\_\_\_

BP \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

N°RC :.....A.....

N° CONTRIBUTABLE :.....

Représentée par \_\_\_\_\_ ci-après désignée

**"LE COCONTRACTANT "**

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

# SOMMAIRE

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Spécifications Techniques (ST)

Titre III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Titre IV : Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)



**Titre I : Cahier des Clauses Administratives  
Particulières**

## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE I :</b>	<b>GENERALITES</b>
ARTICLE 1:	OBJET DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 2:	CONSISTANCE DE LA PRESTATION
ARTICLE 3:	PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 4:	DEFINITIONS, ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT
ARTICLE 5:	LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES
ARTICLE 6:	NORMES
ARTICLE 7:	PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 8:	TEXTES GENERAUX APPLICABLES.
ARTICLE 9:	COMMUNICATION
ARTICLE 10:	ORDRE DE SERVICE
ARTICLE 11 :	MATERIEL ET PERSONNEL DU FOURNISSEUR
<b>CHAPITRE II :</b>	<b>CLAUSES FINANCIERES</b>
ARTICLE 12 :	GARANTIES ET CAUTIONS
ARTICLE 13 :	MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 14 :	LIEU ET MODE DE PAIEMENT
ARTICLE 15 :	VARIATION DES PRIX
ARTICLE 16 :	AVANCE DE DEMARRAGE
ARTICLE 17 :	INTERETS MORATOIRES
ARTICLE 18 :	PENALITES DE RETARD
ARTICLE 19 :	REGIME FISCAL ET DOUANIER
ARTICLE 20 :	TIMBRES ET ENREGISTREMENT DE LA LETTRE COMMANDE
<b>CHAPITRE III :</b>	<b>EXECUTION DES PRESTATIONS</b>
ARTICLE 21 :	BREVET
ARTICLE 22 :	LIEU ET DELAI DE LIVRAISON
ARTICLE 23 :	ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR
ARTICLE 24 :	TRANSPORT ET ASSURANCE
<b>CHAPITRE IV :</b>	<b>RECEPTIONS</b>
ARTICLE 25 :	RECEPTION PROVISOIRE
ARTICLE 26 :	DELAI DE GARANTIE
ARTICLE 27 :	RECEPTION DEFINITIVE
<b>CHAPITRE V :</b>	<b>DISPOSITIONS DIVERSES</b>
ARTICLE 28 :	RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 29 :	CAS DE FORCE MAJEURE
ARTICLE 30 :	DIFFERENTS ET LITIGES
ARTICLE 31 :	EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 32 ET DERNIER :	ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE



## CHAPITRE I : GENERALITES

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet l'acquisition du petit matériel et équipements agricoles pour le compte du PAD-CACAO.

### ARTICLE 2 : CONSISTANCE DE LA PRESTATION

La prestation objet de la présente Lettre Commande comprend l'acquisition de :

Débroussailleuse thermique	12
Tarière thermique	14
Elagueuse thermique	11
Echelle pliante multifonction	60
Thermo nébuliseur	4
Sac plastique de 100kg	1 500
Rouleau de fil plastique	300

### ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande est passée suivant la procédure de Demande de Cotation N° 0013 /DC/MINADER/PAD-CACAO/CSPM-FODECC/2024 du 4...JUN.2024 conformément à la réglementation en vigueur

### ARTICLE 4 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- 1) La lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
- 2) Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- 3) Les caractéristiques techniques ;
- 4) Les éléments propres à la détermination du montant de la Lettre Commande, tels que, par ordre de priorité :
  - a. Devis Quantitatif et Estimatif (DQE).
  - b. Bordereau des Prix Unitaires (BPU).
  - c. Sous détail des Prix Unitaires
- 5) Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;

### ARTICLE 5 : DEFINITIONS, ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT

#### 5.1. Définitions générales et attribution

- Le Maître d'Ouvrage Délégué est le **Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural** ;
- L'Autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la prestation est le **Ministère des Marchés Publics**.
- Le Chef de Service du Marché est le **Coordonnateur National du PAD-CACAO**
- L'Ingénieur du Marché est le **Directeur de la Réglementation et du Contrôle de Qualité**.
- Le Cocontractant est....

#### 5.2. Nantissement

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement est le **Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural** ;
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est le **Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural** ;
- Le Responsable chargé du paiement est l'**Agent Comptable auprès du FODECC**.
- Le Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre Commande est le **Chef de Service du Marché**.

### ARTICLE 6 : LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES

6.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

6.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la Lettre Commande. Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature de la présente Lettre Commande venaient à être modifiés après la signature de celle-ci, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

#### ARTICLE 7 : NORMES

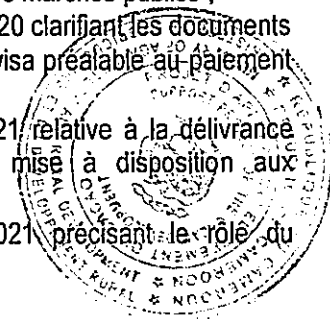
7.1. Les fournitures livrées en exécution de la présente Lettre Commande seront conformes aux normes et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

7.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations de la présente Lettre Commande en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

#### ARTICLE 8 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente Lettre-Commande reste soumise aux textes généraux suivants :

1. La Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant code du travail dans la République du Cameroun
2. La Loi N°95/811 du 27 juillet 1995 portant organisation du Commerce du Cacao et du Café modifiée et complétée par la Loi N°2004/025 du 30 décembre 2004 ;
3. La Loi N°2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;
4. La Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;
5. La Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
6. La Loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
7. Le Décret N°2006/085 du mars 2006 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;
8. Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés publics ;
9. Le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
10. Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
11. Le Décret N°2022/8001/CAB/PM du 16 septembre 2022 fixant le cadre général des opérations financières de l'Etat et des autres entités publiques par voie électronique /0002/PM du 05 janvier 2018 sur les conditions et modalités de passation des marchés publics par voie électroniques au Cameroun ;
12. L'Arrêté N°413 /A/PR/MINMAP du 08 décembre 2020 portant organisation et fonctionnement du comité chargé de l'examen des recours résultant des Marchés Publics ;
13. La Circulaire n°0000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;
14. la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des marchés publics ;
15. La Lettre Circulaire N°000006/LC/MINMAP/CAB du 25 mars 2020 relative à la désignation des représentants du MINMAP dans les Commissions de passation des Marchés Publics comme points focaux en charge de la collecte de la documentation des marchés publics ;
16. La Lettre Circulaire N°000010/LC/MINMAP/CAB du 22 septembre 2020 clarifiant les documents de paiement des cocontractants de l'Administration à soumettre au visa préalable au paiement du Ministère chargé des Marchés Publics ;
17. La Lettre Circulaire N°000001/LC/MINMAP/CAB du 15 janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux Soumissionnaires potentiels ;
18. La Lettre Circulaire N°000004/LC/MINMAP/CAB du 24 juin 2021 précisant le rôle du



représentant du Ministère des Marchés Publics au sein des commissions de réception et des commissions de suivi et de recette technique des prestations objets des marchés publics ;

19. La Lettre Circulaire N°000006/LC/MINMAP/CAB du 17 août 2021 clarifiant le contrôle de la passation des marchés publics et précisant les modalités de son exercice auprès des Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Ouvrage Délégués ;
20. La Lettre Circulaire N°000007/LC/MINMAP/CAB du 02 décembre 2021 précisant les modalités de prise de possession des ouvrages, des fournitures et des livrables dans le cadre de l'exécution des marchés publics ;
21. Les Textes régissant les corps de métiers
22. Les Normes en vigueur.

## ARTICLE 9 : COMMUNICATION

9.1. Toutes communications au titre de la présente Lettre Commande sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après

- a. Dans le cas où le fournisseur est le destinataire Madame/Monsieur.....

A son domicile situé à son siège ou à l'Agence territorialement compétent, ou le cas échéant, à côté du lieu de livraison ou de fourniture du service ..... ;

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage, au Chef de service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de.....

- b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire :

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural avec copie adressée dans les Mêmes délais au Chef de service du Marché et à l'Ingénieur le cas échéant.

9.2. Le fournisseur adressera toutes notifications écrites ou correspondances à l'Ingénieur du Marché, avec copie au Chef de service du Marché.

## ARTICLE 10 : ORDRE DE SERVICE

10.1 L'Ordre de Service de commencer les prestations est signé et notifié par *le Maître d'Ouvrage* au Cocontractant avec copie au *Chef de Service du Marché*, à *l'Ingénieur du Marché*, au *MINMAP* et à l'*Organisme Payeur*.

10.2 Les Ordres de Service à incidence financière ou susceptible de modifier les délais seront signés et notifiés au Cocontractant par *le Maître d'Ouvrage* avec copie au *Chef de Service du Marché*, à *l'Ingénieur du Marché*, au *MINMAP* et à l'*Organisme Payeur*.

10.3 Les Ordres de Service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par *le Chef de Service du Marché* et notifiés au *Cocontractant* par *l'Ingénieur du Marché* avec copie au *MINMAP*.

10.4 Les Ordres de Service de suspension et de reprise des prestations pour cause de force majeure seront signés par *le Chef de Service du Marché* et notifiés au *Cocontractant* par *l'Ingénieur du Marché* avec copie au *Maître d'Ouvrage* et au *MINMAP*.

10.5 Les Ordres de Service valant mise en demeure sont signés par le *Maître d'Ouvrage* et notifiés au *Cocontractant* par le *Chef de Service du Marché*, avec copie à *l'Ingénieur du Marché* et au *MINMAP*.

10.6 Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout Ordre de Service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les Ordres de Service reçus.

## ARTICLE 11 : MATERIEL ET PERSONNEL DU FOURNISSEUR

- 11.1. Matériel proposé dans l'offre

Le fournisseur utilisera le matériel approprié proposé dans l'offre pour la bonne exécution des prestations selon les règles de l'art.

- 11.2. Toute modification apportée sera notifiée au Maître d'Ouvrage.

## CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

### ARTICLE 12 : GARANTIES OU CAUTIONS

- 4.1. Cautionnement définitif

Conformément aux dispositions de l'Article 142 du Code des Marchés Publics, il n'est pas prévu de cautionnement définitif dans le cadre de cette Lettre Commande.

4.2. Retenue de garantie  
Non applicable

**ARTICLE 13 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE**

Le montant de la présente Lettre Commande, tel qu'il ressort du détail ou devis estimatif ci-joint, est de \_\_\_\_\_ (en chiffres) \_\_\_\_\_ (en lettres) francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ ) francs CFA ;
- Montant de la TVA : \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ ) francs CFA ;
- Montant AIR: \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ ) francs CFA ;
- Montant Net à Percevoir: \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ ) francs CFA.

**ARTICLE 14 : LIEU ET MODE DE PAIEMENT**

14.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au fournisseur, dans les conditions indiquées dans la Lettre Commande, le fournisseur s'engage par les présentes à exécuter la Lettre commande conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics en vigueur.

14.2. Les paiements s'effectueront au compte n° \_\_\_\_\_ ouvert au nom du fournisseur à la banque \_\_\_\_\_.

**ARTICLE 15 : VARIATION DES PRIX**

Les prix sont fermes

**ARTICLE 16 : AVANCE DE DEMARRAGE**

Le Maître d'Ouvrage n'accordera aucune avance de démarrage pour la présente Lettre Commande.

**ARTICLE 17 : INTERETS MORATOIRES**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément aux articles 166 et 167 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

**ARTICLE 18 : PENALITES DE RETARD**

A. Pénalités de retard

18.1. En cas de dépassement du délai contractuel imputable au titulaire du marché, il lui est appliqué une pénalité de retard, dont le montant est fixé comme suit :

- a- Un deux millièmes (1/2000<sup>ème</sup>) du montant TTC de la Lettre Commande de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b- Un millième (1/1000<sup>ème</sup>) du montant du montant de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

B. Pénalités spécifiques

18.2.. En tout état de cause, le montant cumulé des pénalités ne saurait excéder dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre Commande de base et de ses avenants éventuels sous peine de résiliation.

**ARTICLE 19 : REGIME FISCAL ET DOUANIER**

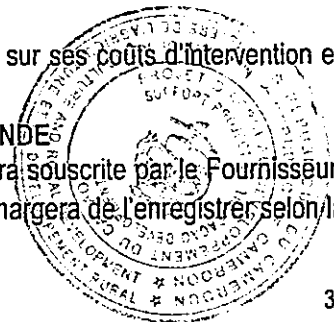
La fiscalité applicable à la présente Lettre Commande comporte notamment :

- a. des impôts et taxes relatifs aux bénéficiaires industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte sur l'Impôt des Sociétés ;
- b. des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du Code des Impôts ;
- c. Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par la Lettre Commande :
  - des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (Droits de douanes, TVA, taxe informatique) ;
  - des droits et taxes commerciaux ;

Ces éléments doivent être intégré dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous détails des prix hors taxes.

**ARTICLE 20 : TIMBRES ET ENREGISTREMENT DE LA LETTRE COMMANDE**

20.1 Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre Commande sera souscrite par le Fournisseur, puis signée par le Maître d'Ouvrage et enfin notifiée au Fournisseur qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.



20.2 huit (8) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande seront timbrés et enregistrés aux soins et aux frais du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.

### CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

#### ARTICLE 21 : BREVET

Non applicable.

#### ARTICLE 21 : LIEU ET DELAI DE LIVRAISON

##### 21.1. Lieu de livraison

Les fournitures, objet de la présente Lettre Commande, seront livrées au siège du Projet d'Appui au Développement du Cacao sis à bastos /Yaoundé.

##### 21.2. Délai de livraison

Le délai de livraison maximum est fixé à un (01) mois, à compter de la date de notification et de l'ordre de service de commencer la livraison.

#### ARTICLE 22 : ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les spécifications techniques, sous le contrôle du Maître d'œuvre et ce conformément à la présente Lettre Commande et aux règles et normes en vigueur au Cameroun.

#### ARTICLE 23 : TRANSPORT, ASSURANCE ET RESPONSABILITE CIVILE

##### 23.1. Emballage pour le transport

Le fournisseur doit prendre toutes dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

##### 23.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le fournisseur.

### CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

#### ARTICLE 24 : RECEPTION

La réception se fera en deux (02) étapes :

1. La réception technique ;
2. La réception

##### 24.1 Préparation de la réception

Le Cocontractant devra prévenir le Maître d'Ouvrage cinq (05) jours avant de la date de fourniture.

Avant la réception, le Cocontractant demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie à l'Ingénieur du Marché, l'organisation de la réception technique préalable à la réception.

La réception technique va se faire en présence :

- Du Chef service du marché -----Président
- De l'Ingénieur du Marché-----Rapporteur
- Du fournisseur-----Membre

Et toute autre personne invitée par le Maître d'Ouvrage.

La Commission vérifiera, la conformité des échantillons proposés avant leur mise en production, par rapport aux caractéristiques définies dans les caractéristiques techniques, et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

Elle donnera lieu à l'établissement d'un Procès-verbal de réception technique signé des membres de la commission.

Dans les cinq (05) jours qui suivent la demande de livraison, le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception, et communiquera cette date à tous les intervenants.

## 24.2 Modalités de la réception

La réception sera effectuée à l'immeuble siège du Projet d'Appui au Développement du Cacao (PAD-CACAO), par la Commission de réception composée des membres suivants :

- Le Ministre l'Agriculture et Développement Rural ou son Représentant.....Président ;
- L'ingénieur du Marché.....Rapporteur ;
- Le Chef de Service du Marché.....Membre ;
- Le Spécialiste en Passation des Marchés Publics du PAD-CACAO.....Membre ;
- Le Représentant du MINMAP.....Observateur ;
- L'Agent Chargé des opérations de la comptabilité-Matières du PAD-CACAO .....Membre ;
- Le Cocontractant ou son Représentant dûment mandaté.....Membre.

Le fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception.

Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter).

Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équipant à l'acceptation sans réserve des conclusions de réception.

La Commission examine le procès-verbal de réception technique à la réception et procède à la réception des prestations s'il y a lieu. La visite de la réception fera l'objet du procès-verbal de réception signé sur le champ par les deux tiers 2/3 au moins des membres de la commission dont le Président.

Au cas où la réception n'est pas prononcée le procès-verbal de réception précis les réserves à lever assorties des délais, avant la prononciation de ladite réception.

### ARTICLE 25 : DELAI DE GARANTIE

Non applicable.

### ARTICLE 26 : RECEPTION DEFINITIVE

Non applicable.

## CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

### ARTICLE 27 : RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande peut être résiliée comme prévu à la sous-section I de la section II Titre V du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux articles 57, 58 et 59 du CCAG, notamment dans l'un des cas ci-après :

1. Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ;
2. Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
3. Refus de la reprise des prestations non conformes ;
4. Défaillance du fournisseur.

### ARTICLE 28 : CAS DE FORCE MAJEURE

La force majeure est régie par les dispositions de l'article 56 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures mis en œuvre par l'Arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics.

### ARTICLE 29 : DIFFERENDS ET LITIGES

Les différends ou litiges nés de l'exécution de la présente Lettre Commande peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution à l'amiable ne peut être apportée au différend celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

### ARTICLE 30 : EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre Commande seront édités par les soins du fournisseur et fournis au Spécialiste en Passation des Marchés Publics.

### ARTICLE 31 : ET DERNIER : ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au cocontractant par ce dernier.



PAGE\_\_ ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE N°\_\_\_\_\_/LC/MINADER/CSPM-FODECC/2024 \_\_\_\_\_ PASSE APRES CONSULTATION OUVERTE POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°0013/DC/MINADER/PAD-CACAO/CSPM-FODECC/2024 **DDA 4 JUN 2024** AVEC ....., POUR L'ACQUISITION DU PETIT MATERIEL ET EQUIPEMENTS AGRICOLES POUR LE COMPTE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO).

MONTANT DU MARCHÉ : \_\_\_\_\_ FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES.

DELAI DE LIVRAISON : UN (01) MOIS

LIEU DE LIVRAISON : Dans les services de la Coordination Nationale du PAD-CACAO

LU ET APPROUVE PAR :

**LE COCONTRACTANT**

YAOUNDE, LE \_\_\_\_\_

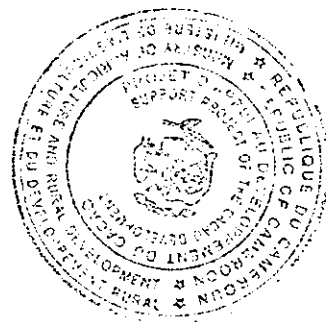
SIGNE PAR :

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**

YAOUNDE, LE \_\_\_\_\_

ENREGISTREMENT

**PIECE N°8 : MODELE DES PIECES A UTILISER PAR LE  
SOUSSIONNAIRE**



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.

## TABLE DES MODELES

Annexe N° 1 : Modèle de Soumission

Annexe N° 2 : Modèle de Caution de Soumission

ANNEXE N°1 : MODELE DE SOUMISSION

Je soussigné..... (Indiquer le nom et la qualité du signataire) représentant de la Société, l'entreprise ou le groupement.....dont le siège social est à .....inscrite au registre du commerce de.....sous le n° .....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres y compris les additifs N°..... (Rappeler l'objet de l'appel d'offres) Lot n° .....

Me soumet et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à (en chiffres et en lettres).....francs CFA Hors TVA, et à.....francs CFA toutes taxes comprises (en chiffres et en lettres)

M'engage à livrer les fournitures dans un délai de.....mois

M'engage en outre à maintenir mon offre dans un délai de trente (30) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :.....

L'Administration se libérera les sommes dues par elle au titre de la présente Lettre Commande en faisant donner crédit au compte N°.....ouvert au nom de..... auprès de la banque.....Agence de.....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à .....le.....

Signature de .....

En qualité de.....

Dûment autorisé à signer les soumissions pour et nom de.....



## ANNEXE N°2 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adresse à (indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse), « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le Fournisseur ....., ci-dessous désigné « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du ..... Pour (rappeler l'objet de l'appel d'offres), Lot ..... ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à (indiquer le montant) francs CFA,

Nous ..... (Nom et adresse de la banque), représentée par ..... (Noms des signataires), ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de (indiquer le montant) Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

Où

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'ouvrage pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

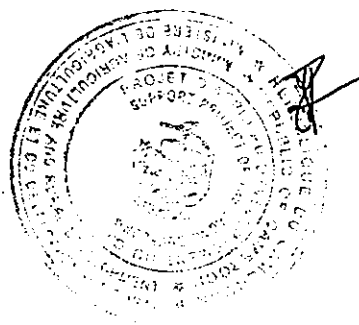
La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à.....,le.....

**PIECE N°9 : LISTE DES ETABLISSEMENTS  
BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS  
HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE  
CADRE DES MARCHES PUBLICS**



LISTE DES BANQUES DE PREMIER ORDRE ET COMPAGNIES D'ASSURANCES AGREEES PAR LE  
MINISTRE DES FINANCES, AUTORISEES A EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES  
MARCHES PUBLICS

**I/ BANQUES**

1. Access Bank Cameroon
2. Afriland First Bank (AFB)
3. Bange Bank Cameroun
4. Banque Atlantique Cameroun
5. Banque Camerounaise des PME (BC-PME)
6. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI)
7. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)
8. Citibank Cameroun (CITIGROUP)
9. Commercial Bank of Cameroon (CBC)
10. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA-Banque)
11. Ecobank Cameroun (ECOBANK)
12. La Régionale Bank
13. National Financial Credit Bank (NFC Bank)
14. Société Commerciale de Banques - Cameroun (SCB)
15. Société Générale Cameroun (SGC)
16. Standard Chartered Bank of Cameroon (SCBC)
17. Union Bank of Cameroon (UBC)
18. United Bank for Africa (UBA)

**II/COMPAGNIES D'ASSURANCES**

19. Activa Assurance
20. Area Assurances S.A
21. Atlantique Assurances SA
22. Chanas Assurances
23. CPA S.A
24. Nsia Assurances
25. Pro Assur
26. Prudential Beneficial General Insurance
27. ROYAL ONYX
28. SAAR S.A
29. Sanlam Assurances
30. Zenithe Assurances



*Coordonnateur National*

*Bikay Raphaël Stanislas*  
Ingénieur du Génie Rural